# MAIRIE

DE

#### VILLEGLY

## **EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS**

DU CONSEIL MUNICIPAL
DE LA COMMUNE DE VILLEGLY

# **SEANCE DU 31 MARS 2025**

#### Nombre de conseillers

En exercice: 15

Présents: 9

Votants: 9

ADOPTE A L'UNANIMITE

**VOTE POUR:9** 

**VOTE CONTRE: 0** 

**ABSTENTION: 0** 

# Domaine :

ACQUISITION TERRAIN L'an deux mille vingt-cinq, et le 31 Mars à 19 Heures, le Conseil Municipal de cette commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de M. Alain MARTY, Maire.

Date de la convocation: 21 Mars 2025

<u>Présents</u>: Alain MARTY, Raymond BENOIT, Michel GREFFIER, Jean MAURY, Emmanuel COULONVAL, Véronique BROUSSE, François DUVERT, Véronique MARCAILLOU, Stéphane AZEMA.

<u>Absents excusés</u>: Janine POUSSE, Christine SANCHEZ, Joëlle LEVEJAC, Vanessa SALANDINI, Christophe FOURES, Emilie BELUCHE.

Mr Stéphane AZEMA a été nommé secrétaire de séance.

Monsieur le Maire informe ses collègues que la commune a saisi Mme GETZLER afin de lui proposer l'achat de la parcelle lui appartenant, située à La Matte, référence cadastrale BH 24, pour une superficie totale de 1 Ha 06 ares 76 ca, au prix de 0.15 € le mètre carré, soit 1 601,40 €.

### Sous-domaine:

**PARCELLE BH 24** 

#### **OBJET:**

Accord de principe sur acquisition piètement parcelle BH 24

N° 19/2025

Le Conseil municipal de VILLEGLY, entendu l'exposé de Monsieur le Maire et après en avoir délibéré :

- Approuve l'acquisition de cette parcelle pour un montant de 1 601,40 € hors frais d'acte, ces derniers seront à la charge de la commune,
- Mandate Monsieur le Maire pour signer les documents liés à cette transaction.

Pour copie conforme, Le Maire

Alain MART

-

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

011-211104260-20250331-20250331DEL19-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 01/04/2025 Publication : 01/04/2025

Pour l'autorité compétente par délégation